

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-706 fixant les dépenses aux fins des immeubles industriels municipaux de la Ville de Shawinigan pour l'exercice financier 2023 – Volet I.

La *Loi sur les immeubles industriels municipaux* stipule que la Ville doit fixer par règlement les sommes qu'elle veut engager dans une année pour favoriser l'exercice des pouvoirs que cette loi lui accorde.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 17 février 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière